



Elaboration du document d'objectifs du site  
Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des  
Réserves, des Usages et de Montgé » (77)

Date : 14/06/2012  
Etat du CR : rédigé le 23/07/2012  
Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope)  
Approbateur : Sylvain FROC (Biotope)  
Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président  
du comité de pilotage)  
Géry WAYMEL (Communauté de communes  
du Pays de l'Ourcq)  
Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France)  
Fabrice PRUVOST (DDT 77)

**Compte rendu de l'atelier du groupe de travail « gestion des milieux forestiers » du 14/06/2012**

La liste des participants présents et excusés figure en annexe.

**Objet de l'atelier :** Propositions d'objectifs de conservation, de mesures de gestion et d'engagements et de recommandations de la charte Natura 2000.

- Introduction par monsieur Rousseau puis tour de table
- Rappel des enjeux écologiques du site, propositions d'objectifs de conservation, de mesures de gestion et d'engagements et de recommandations de la charte Natura 2000 par Céline Bernard (cf. diaporama en annexe).

N°	Remarques/questions
1	<p>M. Rousseau introduit la réunion en rappelant la nécessité de concilier activités économiques et conservation de la nature puis fait un tour de table.</p> <p>Céline Bernard rappelle les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Une proposition d'objectifs de conservation, de mesures de gestion et d'engagements de la charte Natura 2000 concernant les milieux forestiers est présentée et soumise à discussion.</p>
2	<p>Pas de remarques particulières sur le rappel des habitats et espèces d'intérêt communautaire ni sur les enjeux de conservation.</p> <p>Plusieurs compléments ou remarques ont été apportés sur les objectifs et actions proposés.</p>
3	<p>Remarques de Fabrice PRUVOST de la DDT : Pour l'objectif n°2, modifier l'intitulé par : améliorer la qualité « écologique » des milieux forestiers.</p> <p>Pour l'entretien d'un couvert herbacé, attention de bien vérifier la modification de la date du 31/07 au 31/08 avec les chasseurs.</p> <p>Concernant la proposition de mesure pour la gestion des fossés : attention par rapport à la loi sur l'eau, le drainage des zones humides est interdit. Cette mesure est acceptée mais attention à la rédaction du cahier des charges.</p>
4	<p>Remarque de Pierre RIVALLIN : Concernant les suivis du Sonneur à ventre jaune sur le site, deux méthodes sont possibles, c'est à réfléchir : soit les sonneurs sont recherchés sur tous les habitats favorables du site mais cela demande un temps considérable, soit les sonneurs sont étudiés à partir du secteur de présence connue pour définir les corridors possibles.</p> <p>Pierre RIVALLIN rappelle tout l'intérêt de maintenir la connectivité et les milieux sur le site car ce secteur est cloisonné entre l'A4 et la LGV Est.</p>
5	<p>Bénédicte SCHENCK de l'ONF : L'élaboration de la TVB (SRCE) a-t-elle été prise en compte ?</p>
6	<p>Question de Pierre RIVALLIN : A-t-on des données sur la quantité de bois mort ?</p> <p>Réponse de Bénédicte SCHENCK de l'ONF : En forêt domaniale, l'ONF a un objectif de préserver des îlots de sénescence sur 2% de la surface aménagée. Cet objectif peut être envisagé sur la forêt communale avec la mise en place d'un réseau d'îlots de vieux bois.</p> <p>Sur les forêts domaniales, l'ONF conserve 2 arbres par ha qui meurent sur pied, appelés « arbres bio ».</p>



Elaboration du document d'objectifs du site  
Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des  
Réserves, des Usages et de Montgé» (77)

<p>Date : 14/06/2012 Etat du CR : rédigé le 23/07/2012 Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope) Approbateur : Sylvain FROC (Biotope) Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président du comité de pilotage) Géry WAYMEL (Communauté de communes du Pays de l'Ourcq) Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France) Fabrice PRUVOST (DDT 77)</p>
--

7	<p>La réalisation de la cartographie des arbres à cavités pourrait être proposée dans les mesures. L'ONF dispose de la cartographie des îlots de sénescence en couche SIG = voir avec eux pour localiser cette mesure.</p> <p>= Tous les participants sont d'accord pour réaliser cette mesure sur l'ensemble du boisement communal.</p>
8	<p>Remarques de Chloé DORDONNAT du CG 77 : Il est possible de se baser sur des jeunes boisements à faire vieillir. Il faut éviter de localiser cette mesure à proximité des chemins.</p> <p>Voir aussi le document cadre régional DRIAAF et ONF (à récupérer).</p> <p>Insister sur le travail de communication pour maintenir des ornières tout en tenant compte de la nécessité d'entretenir les chemins.</p> <p>Travail à faire sur la charte pour traiter le problème de l'aménagement des chemins et leur entretien.</p> <p>Rappeler que le site est en Espace Boisé Classé.</p>
9	<p>Remarques de Pierre RIVALLIN : Concernant les suivis :</p> <p>Le suivi des populations de Sonneur à ventre jaune peut se faire selon le protocole simple de capture-marquage-recapture. Il faudrait se renseigner auprès de l'ONF sur les places de débardage de l'année précédente pour connaître les secteurs remaniés.</p> <p>Pour les chauves-souris, elles fréquentent le site en activités de chasse et de transit, des suivis au détecteur et la recherche d'arbres à cavités offrant des gîtes peuvent être suffisants.</p>
10	<p>Remarque de Fabrice PRUVOST de la DDT :</p> <p>Les panneaux interdisant l'accès aux véhicules sur les chemins sont obligatoires. Vérifier si le chemin à Vendrest est rural ou communal.</p>
11	<p>Des remarques ont été apportées concernant le tableau des objectifs et des actions associées et les engagements ou recommandations mentionnés dans la charte Natura 2000. Celles-ci seront prises en compte dans les documents à présenter lors de l'atelier n°2, prévu pour fin novembre 2012.</p>